



Congrès C.U.R.I.E. 2017 – Nantes

Conditions d'inscription

1 / TARIFS D'INSCRIPTION

L'inscription comprend :

- ✓ L'accès aux plénières et ateliers du lundi, mardi et mercredi
- ✓ Les déjeuners du mardi et mercredi
- ✓ Le cocktail du lundi soir
- ✓ La soirée de gala du mardi soir

Tarifs 2018	
Jusqu'au 4 février inclus	
Membre	530 €
Non Membre	775 €
Du 5 février au 8 avril inclus	
Membre	650 €
Non Membre	875 €
Du 8 avril au 20 mai inclus	
Membre	750 €
Non Membre	975 €
A partir du 21 mai et sur place	
Membre	850 €
Non Membre	1 150 €

* Les tarifs sont indiqués hors taxes (nous vous rappelons que nous ne sommes pas assujettis à la TVA en tant qu'association, art. 261, 7-1° du CGI)

Les montants indiqués ne comprennent pas :

- X L'inscription à la formation du lundi matin, celle-ci devra être effectuée à part depuis notre site internet et sera facturée séparément. Pour toute information complémentaire concernant cette formation, merci de contacter formation@curie.asso.fr

2 / PAIEMENT PAR BON DE COMMANDE

Si un bon de commande vous est nécessaire pour effectuer le règlement, merci de bien vouloir nous le transmettre par email à congres@curie.asso.fr ou à l'adresse postale suivante : Réseau C.U.R.I.E. – 94, rue Saint Lazare – 75 009 PARIS

3 / ANNULATION

Vous pouvez annuler votre inscription au Congrès C.U.R.I.E 2018 jusqu'au **20 mai 2018**, au-delà aucun remboursement ne sera consenti et les sommes à percevoir resteront dues en totalité.

Votre inscription au Congrès C.U.R.I.E et le tarif associé sont nominatifs et strictement personnels. Vous ne pouvez, en aucun cas, les céder à une tierce personne en cas d'empêchement.

Pour annuler votre inscription, il vous faut impérativement en faire la demande par écrit à congres@curie.asso.fr, la date d'envoi de cet email fera foi quant aux conditions applicables. Il est précisé qu'aucune demande d'annulation ne pourra se faire par téléphone.

- Pour une annulation jusqu'au 6 mai 2018 aucun frais ne sera retenu sur votre inscription.
- Pour une annulation du 7 mai au 20 mai 2018, 50% du montant de l'inscription restera dû.
- Pour une annulation à partir du 21 mai, aucun remboursement ne sera consenti.

Dans tous les cas, les remboursements et avoirs d'annulation vous seront envoyés après la fin de la manifestation.

En cas d'annulation après le 20 mai 2018, par suite de forces majeures dûment reconnues, vous avez la possibilité d'obtenir le remboursement ou l'annulation du montant de l'inscription, envoyez votre demande à congres@curie.asso.fr en y joignant tout document que vous jugerez utile.